

RÈGLEMENT DE COURSE

1. L'ORGANISATEUR

La « Corsica X RACE » est organisée par l'association Sparta Corsica dont le siège social se situe 5 rue général campi à Ajaccio , immatriculée au registre des associations de corse sous le n° W2A1007202, ci-après « l'Organisateur ».

Numéro de tél. : 0609130195

Mail : corsicaxrace@gmail.com

Site internet : www.corsicaxrace.com

2. LA COURSE

La corsica x race est une épreuve sportive de types course à obstacles « Terre-Mer » en boucle, se déroulant en équipe en équipe ou en solo, à destination des entreprises et du grand public, dans un esprit de cohésion.

Elle aura lieu les 10 et 11 octobre sur la plage et la pinède de Ghisonaccia

Trois types de parcours seront proposés aux participants :

- « SPEED x race » : d'une distance de +/- 5 kilomètres et comportant le franchissement de +/- 25 obstacles – réalisable en solo ou équipe de 4 personnes ;
- « dark x race » : d'une distance de +/- 13 à 15 kilomètres et comportant le franchissement de +/- 40 obstacles – course individuelle ;
- « ninja x race » : se déroulant de nuit, d'une distance de +/- 500 et comportant le franchissement de +/- 15 obstacles réalisé en 1 contre 1 puis avec des playoffs jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'un

Pour l'édition 2020, une course KIDS pour les 6-12 ans sera programmée entre 12h et 17h le samedi 10 octobre 2020, inscription 5 euros en ligne ou sur place au niveau de l'espace Accueil pour la course du samedi : inscription de 08h30 à 11h30.

Une vague 12-15 ans non chronométré sera possible sur la speed x race

Inscription sur place

Des vagues élites seront ouvertes avec un règlement plus contraignant

Vagues elites : passages illimités sur les obstacles mais une erreur vous êtes éliminé

Vagues raceur : essai illimité / droit de perdre 4 bracelet contre pénalité pour être finisher

Course collective par âge et petit groupe, encadrée et non chronométrée, sans podium.

L'Organisateur recommande le port de chaussures type baskets pour réaliser la Course. Le port du bandeau corsicaxrace distribué lors de la remise de dossard est obligatoire dès l'entrée dans le SAS de départ.

Les 3 formats de parcours (Speed, dark et ninja) se font en circuit clos selon le type de parcours choisi à l'inscription, sur la plage et dans l'eau (en bordure de plage) et comportent le franchissement d'obstacles, dans un esprit « parcours du combattant » et la réalisation d'épreuves nécessitant de courir, sauter, grimper, ramper, lancer etc. Le passage de tous les obstacles est obligatoire, certains d'entre eux étant soumis à des pénalités contrôlées par nos coachs, en cas d'échec. Une zone d'exécution des 'pénalités' sera allouée à cet effet.

Il faudra réaliser au moins 3 des 5 épreuves

La Course propose un défi humain, dans un esprit de dépassement de soi, d'entraide et de cohésion d'équipe.

L'entre-aide et la cohésion d'équipe sont des valeurs essentielles pour l'Organisateur et chaque participant s'engage à les respecter tout au long de sa participation à la Course.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors course tout participant dont le comportement ne serait pas respectueux de ces engagements.

Un titre de champion de corse sera attribué sur chaque épreuve chronométré

TOUTE INSCRIPTION A LA COURSE EMPORTE ACCEPTATION ENTIERE ET SANS RESERVE DES TERMES ET CONDITIONS DU PRESENT REGLEMENT PAR LE PARTICIPANT, QUI LE RECONNAIT ET S'ENGAGE A EN RESPECTER TOUTES SES DISPOSITIONS.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

3.1 Age

Tout participant à la course dark, ninja, speed, devra être âgé de plus de 16 ans au jour de la Course. L'Organisateur procédera au contrôle de l'âge des participants au jour de la Course, au vu des seules pièces d'identité suivantes, en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire. Aucun autre justificatif d'identité ne sera admis. Tout participant âgé de 16 à 18 ans devra obligatoirement remettre à l'Organisateur, le jour de la Course, la **décharge de responsabilité** disponible lors de votre inscription

La course KIDS est proposée pour les enfants de 6 à 12 ans.

3.2 Certificat médical

La Course DARK, NIGHT et SPEED, étant chronométrée, tout participant devra remettre à l'Organisateur, lors du retrait du dossard le jour de l'événement :

- Un certificat médical datant de moins d'un an, établi en langue française par un médecin habilité, **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, au passage d'obstacles et au franchissement de passages en eau**. Un certificat médical type est disponible sur notre site ou sur www.corsechrono.fr . Une copie du certificat médical pourra être déposé en ligne dans le module d'inscription, l'original devant être remis en main propre le jour de la Course.

Aucune participation à la Course ne pourra intervenir sans remise préalable du certificat et validation de l'attestation sur l'honneur.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'Organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté.

**Le certificat devra obligatoirement être remis en original le jour de la course ou en pdf à l'adresse suivante
« corsicaxrace@gmail.com »**

4. INSCRIPTIONS A LA COURSE

4.1. Modalités d'inscription

Les inscriptions à la Course DARK, SPEED et NINJA, s'opèrent par internet, sur le site www.corsicaxrace.com ou sur www.corsechrono.fr (ci-après « le Site ») Les tarifs de la Course fluctuent selon la période d'inscription.

Les inscriptions sur place le jour de la Course seront toutefois reçues par l'Organisateur sous réserve que le nombre limite de participants déjà inscrits le permette.

Les demandes d'inscription complémentaire de participants ayant déjà couru et souhaitant courir sur un autre parcours, seront traitées en priorité.

Aucune inscription, initiale ou complémentaire, sur place n'est donc garantie par l'Organisateur et sa responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

Il est donc fortement conseillé aux participants de procéder à leur inscription en ligne, sur le Site, préalablement à la Course.

La clôture des inscriptions interviendra le vendredi 9 octobre 2020 à minuit. Toutefois, pour des raisons de sécurité, l'Organisateur pourra librement décider de limiter le nombre de participants et se réserve, de ce fait, le droit de procéder à tout moment à la clôture anticipée des inscriptions.

4.2 Inscription aux parcours « SPEED » en équipe

Le premier membre de l'équipe à s'inscrire sera identifié comme « Capitaine d'Equipe » par l'Organisateur pour la gestion des inscriptions.

L'Organisateur conseille en conséquence au Capitaine d'équipe, de partager au maximum le code qui lui sera fourni lors de son inscription pour compléter au plus vite son équipe.

En cas d'équipe incomplète le jour de la Course, l'Organisateur fera également ses meilleurs efforts pour permettre de compléter une équipe sur place avec un vivier de coureurs bénévoles ou faisant partie du staff de l'Organisateur, mais sans aucune garantie de sa part.

Une équipe incomplète ne sera autorisée à prendre le départ que sur décision unilatérale de l'Organisateur ; cette équipe sera de ce fait pénalisée lors du franchissement de certains obstacles et la réalisation de certaines épreuves, conçues pour minimum deux participants. En outre, cette équipe ne sera pas classée et n'aura donc pas accès au podium si elle s'est inscrite en niveau Performance (seul niveau à pouvoir prétendre au podium).

En tout état de cause, le choix de prendre le départ en équipe incomplète s'opère aux seuls risques et périls de ceux-ci, l'Organisateur déclinant toute responsabilité en cas d'incident survenu de ce fait.

Au moment de l'inscription Le Capitaine d'équipe définit :

- Le nom de son équipe
- La catégorie (homme, femme, mixte)
- Le niveau d'aptitude de l'équipe, à choisir entre :
 - « Starter » : sportif étant capable de courir à une vitesse moyenne de 8 à 10 km/h et souhaitant se défier sans performance de chrono. Ce niveau ne pourra pas prétendre au podium.
 - « Performance » : sportif confirmé en recherche de performance chrono. Ce niveau peut prétendre au podium.
- La Vague de départ de l'équipe ;

Le choix du niveau d'aptitude a pour but de permettre à l'Organisateur de composer des Vagues de participants d'un niveau homogène, afin de permettre le déroulement de la Course et, plus particulièrement, le franchissement des obstacles, les plus fluides possibles. De plus, seul le niveau Performance peut prétendre au podium avec remise de prix complémentaire à la médaille finisher, pour la 1^{ère} équipe de chaque catégorie, sur chaque course (Speed ou DARK).

Le Capitaine d'Equipe pourra, à son choix, – soit (i) procéder à l'inscription concomitante d'un ou plusieurs autres membres de son équipe et devra, dans ce cas, régler le montant global de l'inscription correspondant – soit (ii) inviter le ou les autres membres de son équipe à s'inscrire en partageant le code équipe qui lui sera fourni au moment de son inscription.

Les autres membres de l'équipe pourront alors s'inscrire sur le Site à tout moment, jusqu'à la date de clôture des inscriptions, et devront régler individuellement le montant de leur inscription.

Ils devront s'identifier sur le site www.corsechrono.fr et s'inscrire dans l'équipe concernée à l'aide du nom d'équipe et du code transmis par le Capitaine d'Equipe. Chaque inscrit recevra un mail de confirmation incluant les documents à présenter le jour de la Course ainsi que des indications sur le site partenaire, sur l'organisation et le déroulement de la Course.

4.3. Inscription au parcours « ninja »

Le parcours « NINJA » est une course réalisée en « solo », en catégorie homme ou femme, sans niveau requis.

4.4. Tarifs

Les tarifs d'inscription sont ceux présentés sur le Site et sont disponibles sur. Le paiement s'effectue par carte bancaire uniquement.

4.4.1. Le montant de l'inscription pour les coureurs 'grand public' comprend :

- L'accès au Camping où se trouve le village sportif (remise de bracelet d'identification à la remise du dossard ou clé de chambre),
- L'accès à la course choisie (Speed, Dark, ou Night)
- La remise du dossard (puce de chronométrage), sous forme de bracelet – à rendre en fin de course
- Le Kit Finisher, remis à la fin de la course en échange de la puce de chronométrage
- Le ravitaillement sur le parcours dans les conditions exposées ci-après
- Des photos de l'évènement offertes
- Des réductions offertes par les partenaires de l'Organisateur
- L'accès gratuit au Village Sportif et aux animations (cours sur la zone fitness, cours de yoga...);
- L'accès gratuit à la soirée sur le Village Sportif

4.4.2. Le montant de l'inscription pour les coureurs 'entreprise' comprend :

- Les mêmes prestations que pour les coureurs 'grand public'
- Une conciergerie offerte pour les groupes de 20 personnes et plus.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit (médical, empêchement personnel ou professionnel, équipe incomplète etc.).

4.5. Transferts d'inscription

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Un contrôle d'identité sera effectué au jour de la Course sur le Village Sportif.

L'Organisateur décline toute responsabilité en pareille situation et tout participant rétrocédant son inscription à tierce personne, sera solidairement responsable avec le participant contrevenant à l'égard de l'Organisateur, en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la Course.

Toute personne participant à la Course en infraction avant le présent règlement sera, en outre, immédiatement mise hors course par l'Organisateur.

Toutefois, si un participant inscrit rencontre une difficulté médicale ou personnelle grave l'empêchant de prendre le départ de la Course il pourra solliciter de l'Organisateur le transfert de son inscription à la personne de son choix.

L'Organisateur se réserve le droit de demander tout justificatif qu'il jugera utile à l'appui de la demande de transfert et pourra librement refuser tout transfert qu'il jugera non ou insuffisamment justifié.

5. PARCOURS

Les informations relatives aux parcours sont disponibles sur le Site.

Chaque participant devra impérativement respecter le sens et les limites du parcours, matérialisés notamment, par des rubalises et des cordes.

Le franchissement des obstacles et la réalisation des épreuves sont obligatoires pour tous les coureuses et coureurs (en équipe ou en solo).

A défaut de franchissement d'un obstacle ou de réalisation d'une épreuve par un ou plusieurs membres de l'équipe, celle-ci pourra néanmoins poursuivre la Course mais sera pénalisée selon les modalités portées à la connaissance des participants par

l'Organisateur le jour de la Course (épreuve physique supplémentaire, immobilisation temporaire de l'équipe etc.).

6. ACCUEIL DES PARTICIPANTS – RETRAIT DOSSARD

Le village sportif sera intégré dans le Camping marina d'oru 20240 Ghisonaccia

Un parking public gratuit est disponible à proximité, à la même adresse. L'accès au site sera indiqué par voie d'affichage le jour de la Course.

Horaire d'ouverture du village : (soumis à modification ultérieure)

- Samedi 10/10/2020: de 08h30 à 01h00
- Dimanche 11/10/2020 : de 07h00 à 10h00

Le retrait des dossards se fait au niveau du Village Sportif, à l'espace Dossard à partir du samedi 10 octobre 2020 12h

Chaque participant devra se présenter à l'espace Dossard au moins 1 heure 30 avant l'horaire de sa vague de départ.

La remise du dossard (puce électronique pour chronométrage) au participant n'aura lieu qu'après :

- Vérification de l'identité du participant par l'Organisateur ;
- Remise du certificat médical conforme aux prescriptions du présent règlement ;

La vérification de l'identité se fera au vu des seules pièces suivantes, qui devront être en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire. Aucun autre justificatif d'identité ne sera admis.

En l'absence de présentation par le participant d'une telle pièce d'identité comme en cas de non remise du certificat médical, sa puce ne lui sera pas remise et l'Organisateur constatera sa mise hors Course.

7. CHRONOMETRAGE

Chaque participant sera chronométré individuellement à l'aide d'un bracelet électronique remis au moment de sa présentation à l'espace dossard le jour de la Course exclusivement.

Le participant devra conserver son bracelet tout au long de la Course sous peine d'être mis hors course par l'Organisateur et devra impérativement le rendre après la course, sous peine de devoir rembourser la somme de dix euros (10 €) par bracelet.

8. DEPART PAR VAGUE

Le départ de chaque course interviendra par vague toutes les 15 à 30 minutes environ, afin d'étaler le flot des participants, pour des raisons de sécurité et dans le but de fluidifier le franchissement des obstacles et la réalisation des épreuves.

Le Capitaine d'Equipe et chaque coureur devra choisir la vague de départ de son équipe lors de l'inscription.

Les vagues se rempliront au fur et à mesure des inscriptions enregistrées par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification à l'horaire ou à l'ordre des départs, de moduler le temps de départ entre chaque vague ou le nombre de participants par vague ou encore de positionner des participants sur une vague différente, le tout pour toute raison qu'il jugera nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité.

Le jour de la Course les participants seront informés des départs par messages sonores diffusés sur le lieu de la Course. Chaque coureur est tenu de se présenter de manière autonome dans le SAS de départ au moins 15min avant son heure de course.

9. TENUES

La zone de plage où se déroulera la Course n'étant pas régulièrement criblée à cette période, l'Organisateur recommande le port de chaussures type baskets pour réaliser l'épreuve.

Le port du bandeau corsica x race fourni par l'Organisateur lors de la remise du dossard est obligatoire dès l'entrée au SAS de départ.

Le franchissement des obstacles et la réalisation des épreuves ne requièrent pas de protection particulière. Toutefois le port de manchons de compression (mollets et bras) est fortement conseillé.

Le participant adoptera une tenue adaptée à la course à obstacle, tenant compte du fait que certaines épreuves se dérouleront en eau de mer.

La participation en seul maillot de bain est fortement déconseillée.

En toute hypothèse, le participant adoptera et conservera une tenue décente et appropriée.

Le port de bijoux (collier, gourmette, bague, boucles d'oreille etc.) est interdit.

Le port de déguisement est interdit.

10. RAVITAILLEMENT

10.1. Parcours « SPEED »

Il sera prévu un ravitaillement liquide (eau) à mi-parcours et un ravitaillement liquide (eau) et solide (sous forme de fruits, céréales ou autres) en fin de parcours.

10.2. Parcours « DARK »

Il sera prévu deux ravitaillements liquide (eau) et deux ravitaillements liquide (eau) et solide (sous forme de fruits, céréales ou autres) sur le parcours (dont celui de fin de parcours).

10.3. Parcours « NINJA »

Il sera prévu un ravitaillement liquide (eau)

Il est déconseillé aux participants d'emporter avec eux du ravitaillement solide complémentaire à celui déjà prévu par l'Organisateur, pour des raisons de praticité lors du franchissement des obstacles et de la réalisation des épreuves.

11. VESTIAIRES

Des vestiaires seront mis à la disposition des participants leur permettant de remettre leurs affaires personnelles à l'Organisateur le temps de la Course, selon les modalités qui seront précisées sur place le jour de la Course.

12. DOUCHES

Les coureurs pourront bénéficier des infrastructures douches et sanitaires présentes sur le Camping.

13. CLASSEMENT, PODIUM RECOMPENSES

Chaque coureur finisher recevra une médaille ainsi qu'un kit finisher à la fin de la course.

Il sera établi à la fin de la Course :

- Un classement individuel et par équipe pour le parcours « SPEED », tous niveaux d'aptitude confondus ;
- Un classement individuel pour le parcours « dark », tous niveaux d'aptitude confondus ;
- Un classement individuel pour le parcours « NINJA» (pas de niveaux d'aptitude requis)

Pour les Parcours SPEED et DARK et NINJA, un classement podium avec une récompense sera attribué uniquement au niveau toute scratch. La première équipe de chaque catégorie (homme, femme, mixte) sera récompensée par une dotation (lots surprises partenaires).

Pour le parcours NINJA, un classement podium avec récompense sera attribuée sans niveau d'aptitude requis. La première équipe de chaque catégorie (homme, femme, mixte) sera récompensée par une dotation (lots surprises partenaires).

14. ACCES A LA SOIREE

Toutes personnes le désirant pourra accéder à la soirée

15. HEBERGEMENT

L'Organisateur est partenaire du Camping auprès duquel il a négocié des tarifs préférentiels à destination de ses coureurs.

16. RESTAURATION

Les participants auront la possibilité de se restaurer, à leurs frais, sur le Village Sportif qui proposera une restauration rapide food-trucks (midi et soir), ainsi que de la petite restauration à tout moment de la journée.

Une buvette sera disponible à tout moment de la journée et de la soirée sur le Village sportif (au frais des participants).

17. ACCES AU SITE ET CONTROLE DE SECURITE

L'accès au Village sportif est ouvert à tous (participants, accompagnants et grand public)

L'Organisateur mettra en œuvre toute mesure de contrôle d'accès au site de la Course (parcours et Village Sportif) qu'il jugera utile et pourra faire appel à du personnel de sécurité qui sera alors habilité à procéder au contrôle des personnes et de leurs effets personnels ce que le participant reconnaît et accepte expressément.

Toute personne souhaitant accéder au site de la Course devra se soumettre à ces contrôles. En cas de refus, l'accès au site ne lui sera pas autorisé.

Le personnel de sécurité sera également habilité à refuser l'accès à toute personne dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de la Course.

Les animaux domestiques sont strictement interdits sur le parcours de la Course, même tenus en laisse.

18. SECURITE

La Course s'adresse à un public sportif, ayant une condition physique adaptée au parcours choisi.

En s'inscrivant à la Course, le participant déclare être apte à fournir des efforts physiques continus sur la distance choisie, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles, sauter, pagayer et être apte à nager 25 mètres dans une eau froide d'environ 2 mètres de profondeur.

Le parcours pouvant contenir des obstacles jusqu'à 3 mètres de hauteur, et déconseillé aux personnes atteintes de vertiges

Une attestation sur l'honneur d'aptitude à la nage en eau profonde sur une longueur de 25 m, sera obligatoirement cochée en ligne pour participer à la Course ou bien vous devrez cocher la case gilet de sauvetage

L'Organisateur mettra librement en œuvre tous dispositifs qu'il jugera utile pour sécuriser le parcours, le franchissement des obstacles et la réalisation des épreuves (fléchage, affichage comportant des consignes de sécurité etc.), que chaque participant s'engage à respecter strictement.

En s'inscrivant à la Course, le participant s'engage également à respecter toute consigne délivrée par l'Organisateur et plus particulièrement par les « Coach » qui seront présents sur les obstacles et les épreuves.

Ceux-ci pourront notamment, s'ils l'estiment nécessaire pour la sécurité d'un participant, à leur entière et absolue discrétion, lui interdire l'accès d'un obstacle ou la réalisation d'une épreuve.

19. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le parcours se situe en zone NATURA 2000, aussi, un comportement parfaitement responsable sera exigé de la part de chaque participant qui s'engage, tout au long de sa présence sur le lieu de la Course au parfait respect de l'environnement, la flore et la faune et à suivre les accès balisés pour entrer et sortir du lieu où se situe la Course.

Tout abandon de matériel ou de déchets (papiers, emballages plastiques etc.) hors des lieux prévus à cet effet est strictement prohibé.

Des poubelles seront mises à disposition des participants et devront être impérativement utilisées par les participants.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors Course ou de disqualifier a posteriori, tout participant non respectueux de ces engagements, ce qui entraînera également la mise hors Course ou la disqualification automatique de l'équipe à laquelle il appartient.

20. SANCTIONS

Toute infraction au présent règlement constatée par l'Organisateur et/ou tout membre de l'organisation (bénévole, coach etc) entraînera la mise hors Course immédiate du participant contrevenant et de l'équipe à laquelle il appartient.

Tel sera le cas notamment, sans que cette liste soit limitative, en cas de :

- Non-respect du parcours ou de son balisage ;
- Circulation en sens inverse du parcours ;
- Non-respect des consignes de sécurité ;
- Abandon de déchet sur le parcours ;
- Non-respect de l'environnement, de la flore ou de la faune ;
- Plus généralement tout comportement inapproprié ou risquant de mettre en danger la personne du participant ou celle d'un tiers.

Le passage des obstacles fait partie intégrante de la course, et est par définition obligatoire. Tout participant refusant de franchir un obstacle sera automatiquement disqualifié. Il devra remettre sa puce dossard au coach en charge de la supervision de l'obstacle. S'il est en équipe, son équipe se verra disqualifiée. Il(s) pourra(ont) toutefois terminer le parcours.

En cas d'échec sur les obstacles identifiés avec « pénalité », le coureur devra se rendre sur la zone de pénalité et effectuer les pénalités sous la surveillance du coach. S'il est en équipe, cette dernière doit l'attendre avant de poursuivre le parcours.

En cas d'échec sur les autres obstacles, le coureur pourra retenter sa chance indéfiniment.

S'il n'y parvient toujours pas, le coach en charge de l'obstacle autorisera le contournement de ce dernier en contre partie du retrait d'un bracelet .Si le coureur a perdu ses 5 bracelets, il sera disqualifié, mais il pourra finir la course

21. ABANDON

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner la Course devra se manifester auprès du Coach le plus proche.

Il devra quitter la Course au bout du parcours, en respectant le sens de celui-ci et en veillant à ne pas gêner les autres participants. Son équipe pourra terminer le parcours mais ne sera pas classée, ni ne pourra prétendre au podium si cette dernière était inscrite sur le niveau Performance.

22. ASSISTANCE MEDICALE

Un service d'assistance médicale et surveillance des épreuves en eau sera assuré.

Il appartient à tout participant en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se signalant auprès des coachs présents sur le parcours ;
- En demandant à un autre membre de son équipe ou à tout autre participant d'alerter les secours.

Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en difficulté ou en danger et de prévenir les secours.

Un participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course tout participant qu'ils jugeront inapte à continuer la Course ;
 - A faire évacuer par tout moyen à leur convenance tout participant qu'ils jugeront en danger ;
 - A faire hospitaliser à leur convenance tout participant dont l'état de santé le nécessitera.
-

23. ASSURANCE

23.1. Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la Course.

Un justificatif peut être transmis à tout participant sur sa simple demande.

23.2. Individuelle accident

Chaque participant, licencié ou non d'une fédération sportive peut souscrire dès lors de son inscription, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la Course.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

-> Elle peut être souscrite lors de l'inscription, en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

23.3. Assurance dommage matériel :

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels du participant, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à ceux-ci.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

24. MODIFICATION – ANNULATION DE LA COURSE

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, la position ou la nature des obstacles ou des épreuves, la distance à parcourir, la position des postes de ravitaillement, les heures de départ, l'ordre des départs, de moduler le temps de départ entre chaque vague ou le nombre de participants par vague ou encore de positionner des participants sur une vague différente.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la sécurité des participants, l'Organisateur se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter la Course, de la reporter ou de l'annuler.

Il en sera de même en cas de force majeure.

Pour les besoins du présent règlement, sera appliqué aux événements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossibles ou très difficiles la tenue de la Course et notamment : inondation, épidémie, attentat ou risque d'attentat, ouragan, tornade, tempêtes, orage, gel, tremblement de terre, guerre, guerre civile, arrêt de travail, lock out ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de la Course ou à l'acheminement des participants, révolution, émeutes, mouvements de foule, retrait ou suspension des autorisations administratives, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de la Course, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants à la Course, défection substantielle des participants à l'évènement.

En cas d'annulation de la Course, pour quel que motif que ce soit, l'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour proposer une nouvelle date de Course aux participants. Aucun remboursement ne sera effectué.

25. RECLAMATIONS

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et, adressée au siège de l'Organisateur, dans un délai de deux (2) jours calendaires après la Course.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

26. DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à la Course, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la Course, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;
- Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

27. DRONES

Les participants sont informés de ce que :

- Le jour de la Course, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
 - Ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à la Course à moins de 30 mètres desdits aéronefs ;
 - En cas d'incident majeur de vol, un signal sonore alertera les participants à proximité qui devront alors s'éloigner de l'appareil ;
 - Des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.
-

28. DONNEES PERSONNELLES

L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données collectées par lui.

Les seules données personnelles collectées par l'Organisateur sont celles que le participant fournit volontairement lors de son inscription en ligne.

Le participant fournit ces informations en toute connaissance de cause. Il est informé de l'obligation ou non de fournir ces informations au moment de leur saisie.

L'inscription à la Course emporte acceptation expresse par le participant que ses données personnelles soient conservées et utilisées par l'Organisateur pour assurer la bonne exécution des services proposés et pour satisfaire aux obligations découlant de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Ces données sont destinées uniquement au traitement de l'inscription, à l'établissement des factures, à des fins de gestion administrative et commerciale et de traitement de statistiques internes.

Les données personnelles fournies ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale et ne seront transmises à quiconque à des fins commerciales ou de prospection commerciale.

L'Organisateur se réserve toutefois le droit de communiquer ces données personnelles sur réquisition judiciaire, dans tous les cas imposés par la loi et dans les cas où cette communication serait nécessaire à la défense de ses intérêts à l'occasion de toute procédure, judiciaire ou non.

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de consultation, de modification ou de rectification de ses données ainsi que du droit de s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement.

29. LOI APPLICABLE – LITIGE

Le présent règlement est régi par le droit français.

30. NEWSLETTER

L'inscription à la Course implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cette Course jusqu'à sa date de déroulement.

Ces newsletters permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de la Course.
